



N° 2024 0014 MEF/SG/DGI

Ouagadougou, le 10 4 OCT 2024

RATIONALISATION DES COMPTES BANCAIRES DES RECEVEURS DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES

COMMUNIQUE DE LA DIRECTRICE GENERALE DES IMPÔTS

Dans le cadre de la mise en œuvre du compte unique du Trésor, l'administration financière a entrepris la rationalisation de l'ouverture des comptes des receveurs dans les banques commerciales. Ainsi, de nouvelles conventions, courant depuis le 1^{er} octobre 2024, ont été signées entre le Ministre de l'économie et des finances et cinq (05) banques commerciales que sont : **ECOBANK-BURKINA, CORIS BANK INTERNATIONAL, BOA-BURKINA, BCB** et **UBA-BURKINA**.

De ce fait, la Directrice générale des impôts a l'honneur d'inviter l'ensemble des contribuables à se référer désormais aux banques ci-dessus citées pour le paiement de leurs impôts et taxes.

Elle s'excuse d'avance pour les désagréments que pourraient occasionner ces changements.

Pour toute information complémentaire, elle vous prie de bien vouloir vous adresser à votre receveur de rattachement.

« La Direction générale des impôts, au service du développement économique et social »

La Directrice générale des impôts




Eliane T. DJIGUEMDE
Chevalier de l'ordre de l'Etalon